



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 5 juillet 2023

Secrétaire de séance : Borne Caroline

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Thomas Maryline, Morice Sonia, Guiheneuf Anthony, Morin Frédéric, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette,

Procurations : Josse Patrice à Guiheneuf Alain, Elain Annie à Borne Caroline, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Brisson Michel à Broussard Didier, Bachelier Stéphane à Guiheneuf Anthony, Morice Sonia à Vignard Jean-François, Gascoin Manuella à Vaillant Marie-Claire, Martin Estelle à Allain Malika, Sarzaud Christian à Mogan Jean-Louis.

Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) : Durand Isabelle, Rouxel Olivier, Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	17
Nombre de procurations :	9
Nombre de votants :	26

Objet : Affaires générales : Dénomination de voies

Nomenclature : 3.5.9

Lors de sa séance en date du 19 octobre 2022, le Conseil municipal a acté le lancement d'une démarche d'adressage et de mise à jour de la « base adresses locales ». A cet effet, des groupes de travail ont été constitués avec pour missions d'inventorier les voies présentes sur la commune et d'identifier les dénominations et les numérotations à créer et à modifier.

Accusé de réception en préfecture
044-214400988-20230712-2023-058-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Le lotissement nouvellement créé à l'entrée de la rue des Berganderies, comporte une voirie intérieure. La proposition soumise par le groupe de travail est : « Impasse des Saules ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination de la voie intérieure du lotissement à l'entrée de la rue des Berganderies, « Impasse des Saules ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 13 juillet 2023

Le Maire	La secrétaire de séance
Moran Jean-Louis	Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le1.7. JUIL. 2023